



## COMMUNE D'ORCIERES

### CONCESSION VALANT DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DES REMONTEES MECANIQUES ET LA GESTION DES DOMAINES SKIABLES D'ORCIERES ET DES ACTIVITES ASSOCIEES AUX SITES

#### CONTRAT DE CONCESSION VALANT DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

#### AVENANT N°1

#### Annexe 3 a

#### Engagements complémentaires nouveaux souscrits par le concessionnaire

##### 1 . Redevance spéciale

Compte tenu de l'importance des travaux conduits par la commune, de la plus-value pour l'exploitation que constitueront les nouveaux locaux, de l'efficacité thermique et énergétique du bâtiment et des équipements techniques, le potentiel économique du palais des sports sera grandement accru.

Le concessionnaire s'engage à une redevance spéciale d'occupation du domaine public spécifique à hauteur de l'avantage économique apporté par cette rénovation dans les conditions définies ci-après :

Le montant de la redevance spécifique aux espaces du « palais des sports » rénové est fixé forfaitairement à 450.000 € HT, en contrepartie de l'occupation et de l'exploitation des biens mis à disposition pour la durée du contrat restant à courir.

La redevance ainsi déterminée sera versée suivant trois échéances :

- Un premier versement d'un montant de 150.000 € HT à la signature du présent avenant ;
- Un second versement d'un montant de 150.000 € HT à intervenir au plus tard le 31 janvier 2026 ;
- Un dernier versement d'un montant de 150.000 € HT à intervenir au plus tard le 31 janvier 2027.

Les parties conviennent d'un amortissement de ladite redevance spécifique, par fractions, à compter de leur versement et sur la durée du contrat restant à courir, dans les comptes du concessionnaire.

## 2 . Complément d'investissement

Dans l'annexe 4 du contrat du 21 octobre 2022 figuraient un certain nombre d'investissement portés par le délégataire d'un montant global de 250 000 € à savoir :

Installation de bains nordiques	50 000 €
Réaménagement du bowling	50 000 €
Travaux d'embellissement	50 000 €
Matériel Aquabike	25 000 €
Mobilier espace co-working	25 000 €
Aménagement espace co-working	50 000 €

L'ampleur des travaux engagé par la commune rend caduque ce programme initial auquel est substitué l'engagement ci-après.

En contrepartie la SEMILOM resort s'engage à accompagner l'investissement communal par un effort significatif pour l'équipement des nouveaux locaux d'un montant total de 881 512 € H.T. répartis sur trois années : 2026, 2027, 2028.

Le détail de ces aménagements est porté en annexe 3b, lequel se substitue aux engagements antérieurs du concessionnaire.